

QUESTIONS COURANTES

SI LES TRAVAILLEURS DOIVENT PORTER UNE COMBINAISON ET UN MASQUE EN PRÉSENCE D'AMIANTE, POURQUOI PAS MOI, DANS MON LOGEMENT?

Lorsqu'ils font des travaux, les entrepreneurs et le personnel d'entretien des organismes gestionnaires des logements s'exposent à l'amiante qui peut se trouver dans la poussière générée par les travaux. Une exposition répétée les rendant vulnérables, ils doivent donc se protéger en conséquence.

Habiter un logement fait avec des matériaux contenant de l'amiante ne présente aucun risque tant que ces matériaux sont et demeurent en bon état, puisqu'ils ne rejettent alors aucune fibre d'amiante.

EST-IL SÉCURITAIRE D'INSTALLER DES CADRES SUR UN MUR QUI POURRAIT CONTENIR DE L'AMIANTE?

Tant que la méthode employée ne produit pas de poussière, il n'y a aucun danger à installer un ou plusieurs cadres sur un mur, même s'il contient de l'amiante (exemple : enfoncer un clou dans un mur en plâtré).

QUAND JE NETTOIE MON LOGEMENT, LA POUSSIÈRE QUE JE RAMASSE PEUT-ELLE CONTENIR DE L'AMIANTE?

Non. Si les surfaces d'un logement sont en bon état, il n'y a aucune raison de soupçonner que de l'amiante pourrait se retrouver dans l'air ou la poussière environnants.



SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC DES QUESTIONS AU SUJET DE L'AMIANTE DANS LES HLM?



SHQ (2014-12)

POURQUOI PARLER DE L'AMIANTE?

Parce que vous avez peut-être des questions concernant l'amiante et que c'est un sujet qui concerne toute la population.



QU'EST-CE QUE L'AMIANTE?

L'amiante désigne une famille de minéraux qu'on retrouve dans la nature sous forme de fibres.

UTILISATION DE L'AMIANTE DANS LE DOMAINE DE L'HABITATION

L'amiante a longtemps été utilisé dans une grande variété de produits, dans le domaine de l'habitation. L'amiante était un matériau idéal à cause, notamment, de sa grande résistance au feu et de ses propriétés isolantes. Toutefois, le rapprochement entre certaines maladies pulmonaires et la production et la manipulation de matériaux contenant de l'amiante ont entraîné une réduction graduelle de son utilisation à partir du début des années 1980.

PRÉSENCE DANS LES HLM

Les HLM publics et privés ayant été construits en grande partie avant 1980, il est normal qu'on retrouve de l'amiante dans plusieurs immeubles. Cette situation n'est toutefois pas automatiquement problématique puisque c'est l'état du matériau qui détermine le niveau de risque associé. Ainsi, un matériau amiante en bon état ne présente aucun risque tant que son état reste inchangé. Ce principe s'applique à l'ensemble des matériaux ayant servi à la construction des HLM.

RISQUES ET RECOMMANDATIONS

Les matériaux contenant de l'amiante ne sont problématiques que lorsqu'ils sont endommagés. Dans un logement en bon état, la présence d'amiante n'entraîne généralement pas de risque pour les occupants.

En cas de doute sur la détérioration de certains matériaux qui composent votre logement et qui pourraient contenir de l'amiante, veuillez-vous adresser à l'organisme responsable de la gestion de votre logement (office d'habitation, coopérative ou organisme d'habitation sans but lucratif).

Le recours à votre organisme gestionnaire sera également nécessaire pour obtenir son autorisation avant d'entreprendre toute action qui pourrait modifier votre logement de façon importante, comme le percement, le découpage et l'arrachage de plâtre, de murs de placoplâtre, de crépi et de tuiles de plancher.

QUESTIONS COURANTES

VA-T-ON INSPECTER MON LOGEMENT?

Il est possible que votre organisme fasse inspecter certains logements, surtout si des travaux y sont prévus, mais de façon générale, les logements ne font pas l'objet d'une inspection individuelle.

VA-T-ON ENLEVER L'AMIANTE PRÉSENT DANS MON LOGEMENT?

Un matériau contenant de l'amiante n'est pas dangereux s'il ne se dégrade pas. Tant que les matériaux sont maintenus en bon état, il n'y a pas lieu de les enlever ni de s'inquiéter. Les situations comportant un risque seront traitées cas par cas.

COMMENT SAVOIR SI MON LOGEMENT CONTIENT DE L'AMIANTE?

Si des tests ont eu lieu dans votre logement, l'organisme qui gère votre immeuble sera en mesure de vous informer du résultat. Comme les logements ne sont pas testés systématiquement, il est possible que l'organisme n'ait pas d'information précise à vous communiquer.

L'AMIANTE PRÉSENT DANS MON LOGEMENT A-T-IL UN EFFET SUR MA SANTÉ?

Dans la très grande majorité des cas, l'amiante ne présente aucun risque pour les locataires et par ailleurs, tant que les matériaux sont en bon état, il n'y a pas lieu de les enlever ni de s'inquiéter.